

# COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

Luxembourg, le 14 janvier 2010

À toutes les personnes et entreprises  
surveillées par la CSSF

## CIRCULAIRE CSSF 10/435

**Concerne :** Mesures restrictives à l'égard du Liberia

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer de la publication du règlement (UE) n° 26/2010 de la Commission du 12 janvier 2010 modifiant le règlement (CE) n° 872/2004 du Conseil concernant de nouvelles mesures restrictives à l'égard du Liberia.

Le règlement a pour objet de supprimer une mention de la liste de l'annexe I du règlement (CE) n° 872/2004 qui énumère les personnes physiques auxquelles devrait s'appliquer le gel des fonds et des ressources économiques.

Le règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au [Journal officiel de l'Union européenne n° L 9, pages 5-6](#), qui a eu lieu le 14 janvier 2010.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

Claude SIMON  
Directeur

Andrée BILLON  
Directeur

Simone DELCOURT  
Directeur

Jean GUILL  
Directeur général